



MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

CABINET DU MINISTRE

N° 630 / /

V/Réf/

N/Réf/

Objet :

ORDONNANCE N°630/837 DU 06/01/2026, PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES DU BUREAU PROVINCIAL DE LA SANTE DE BUTANYERERA AU MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la loi n°1/013 du 30 mai 2018 portant Code d'Hygiène et Assainissement au Burundi ;

Vu la loi n°01/07 du 12 Mars 2020 portant modification de la Loi n° 1/012 du 30 Mai 2018 portant Code de l'Offre des Soins et Services de Santé au Burundi ;

Vu la loi n° 1/11 du 08 Mai 2020 portant réglementation de l'exercice de la pharmacie et du médicament à usage humain ;

Vu la loi n°1/11 du 24 novembre 2020 portant révision du décret-loi n°1/37 du 07 juillet 1993 portant révision du code du travail ;

Vu la loi organique n° 1/05 du 16 mars 2023 portant Détermination et Délimitation des Provinces, des Communes, des Zones, des Collines, et/ou Quartiers de la République du Burundi ;

Vu la loi n° 1/03 du 08 Février 2023 portant modification de la loi n°1/28 du 23 août 2006 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu la loi Organique n°1/18 du 18 Juin 2024 portant réorganisation de l'Administration Publique.

Vu le Décret n° 100/089 du 11 juillet 2025 portant Réorganisation de l'Administration Provinciale ;

Vu le Décret n° 100/002 du 5 Août 2025 portant Révision du Décret N° 100/037 du 28 juin 2020 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi.

Vu le Décret n° 100/029 du 18 Septembre 2025 portant Mission, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Santé publique ;

Vu le Décret n° 100/113 du 08 Décembre 2025 portant Organisation, Mission et Fonctionnement des services de la Direction Provinciale de la Santé Publique au Ministère de la Santé publique ;

ORDONNE :

Article 1 : est nommé :

- Chef de Service de l'Information Sanitaire, de l'Informatique sanitaire et de surveillance des maladies :
Mr NSENGIYUMVA Gabin ;
- Chef de Service de Sécurité Sanitaire et Santé Communautaire :
Mr NYABENDA Bernardin ;
- Chef de Service de la Santé de la Mère et de l'enfant, de Lutte contre les maladies et de l'Amélioration de la Qualité des soins :
Mr NSAVYINGOMA Zacharie ;
- Chef de Service de la Gestion de la Chaîne d'Approvisionnement des Intrants de santé :
Mr NTAHONDAGIRIYE Ignace ;
- Chef de Service Administratif et Financier :
Mme IYAKAREMYE Francine.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures et contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

Article 3 : La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le *06 / 01 / 2026.*

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Dr Lydwine BARADAHANA

